

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2024

Décision du 21 juin 2024

06.2024-18	PATRIMOINE Marché à procédure adaptée « Travaux de mise en sécurité à l'accès des bennes et protection des cuves à huile, mise en conformité dans les déchetteries de Clisson, Gétigné et haltes éco-tri de Remouillé et La-Haye-Fouassière »
------------	--

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2123-1,1° du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

VU le rapport d'analyse des offres

Considérant la mise en concurrence organisée par Clisson Sèvre et Maine Agglo pour répondre à la nécessité de sécuriser l'accès aux bennes (garde-corps) et la nécessité de protéger les cuves à huiles minérales afin d'éviter tous risques de pollution des sols dans les déchetteries de Clisson, Gétigné et haltes éco-tri de Remouillé et La-Haye-Fouassière, en vue d'une comparaison de plusieurs offres,

Considérant que la société CMC sise 3 rue des Mégissiers à Clisson (44190), dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée, en sus de proposer l'offre la plus adaptée et économiquement la plus avantageuse,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de conclure un contrat pour la réalisation de travaux de sécurisation à l'accès des bennes et protection des cuves à huile dans les déchetteries/HET de Clisson Sèvre et Maine Agglo, avec la société CMC sise 3 rue des Mégissiers à Clisson (44190), pour un montant de 24 192,00€ HT soit 29 030,40 € TTC réparti de la façon suivante :

- 6 135,00€ HT soit 7 362,00€ TTC pour la déchetterie de Clisson
- 2 792,00€ HT soit 3 350,40€ TTC pour la HET de Remouillé
- 5 915,00€ HT soit 7 098,00€ TTC pour la HET de La-Haye-Fouassière
- 9 350,00€ HT soit 11 220,00€ TTC pour la déchetterie de Gétigné

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »